COMMUNE DE LOGUIVY-PLOUGRAS
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201313-20260321-2026_025-DE

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars, à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGUIVY-PLOUGRAS, régulièrement convoqué par Jean-François LE GALL, Maire en date du 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Arnaud LE FOLL, Maire.

Présents : Arnaud LE FOLL, Catherine DROUIN, Pauline GEY, Yvon LE CREFF, Sophie LE DERFF, Didier LE GUEN, Aziliz MONOT, Gireg MOUTON, Marine PUGIEU, Franck RIDEL, Saïg RUBEUS, Gwenaelle SEGALEN, Didier TASSET, Lucile VASSOUT, David VOGE.
Absent excusé :
Absent :
Secrétaire de séance : Sophie LE DERFF

Délibération n° 2026-025 : Élection des adjoints au Maire

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-2 ;
Considérant que dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
Le résultat du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	15
A déduire :	03 suffrages blancs
Reste pour les suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Ont obtenu :
- Liste présentée par Gwenaelle SEGALEN : douze voix

- La liste présentée par Madame Gwenaelle SEGALEN ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :
  - Mme Gwenaelle SEGALEN
  - M. David VOGE
  - Mme Marine PUGIEU
  - M. Didier LE GUEN

Acte rendu exécutoire après dépôt à la préfecture et publication ou notification
Le 23 MAR. 2026

Le Maire,
Arnaud LE FOLL

MAIRIE DE LOGUIVY-PLOUGRAS (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE